



ARRETE 2023 - 436

SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Organisation du 7ème Rallye National
de Normandie & 20ème Rallye Régional
Dimanche 5 Novembre 2023

Mairie d'Honfleur

JH/SD

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur, Département du Calvados et Grand Port Maritime de Rouen,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5,
L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre
1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de M. MAZE Vincent - Président de l'Écurie Saint Hélier – 297, rue Louis
Pasteur – 27210 Beuzeville, afin, dans le cadre du 7ème Rallye National de Normandie &
20ème Rallye Régional, d'organiser une épreuve sportive automobile ouverte au public, le
Dimanche 5 Novembre 2023,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et réservé pour l'organisation de l'épreuve
sportive, dans les lieux suivants :

* **Du Vendredi 3 Novembre 2023, à 8h30, au Dimanche 5 Novembre 2023, à 18h00 :**

* **Sur les Parkings Gallien et de l'Est.**

ARTICLE 3 : Toutes les mesures de sécurité devront être prises par le Demandeur afin
d'assurer la sécurité des personnes.

ARTICLE 4 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le
Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa
notification.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté entrera en vigueur dès son affichage en Mairie, ainsi que
dans les endroits les plus fréquentés du port départemental de Honfleur, à savoir au minimum
à la Capitainerie. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la commune de Honfleur
et du département du Calvados.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale, au Président de l'Ecurie St Hélier, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à Honfleur, le 6 Octobre 2023

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Circulation

Jérôme HAMEL

The image shows the official seal of the Municipality of Honfleur, which is circular and contains the text "MAIRIE DE HONFLEUR" and "1840". The seal is partially obscured by a large, stylized handwritten signature in black ink that extends across the page.